

Paris, le 9 janvier 2024

AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LA FFR ET LA LNR POUR LA MISE A DISPOSITION DES JOUEURS INTERNATIONAUX JUSQU'À JUILLET 2024

Après la Coupe du Monde 2023, la FFR et la LNR ont convenu d'un commun accord de faire évoluer les termes de la mise à disposition des joueurs internationaux jusqu'à l'été 2024. L'Avenant (N°2) à la Convention porte sur le Tournoi des 6 Nations 2024 et la Tournée d'été 2024. Il a été approuvé respectivement par le Comité Directeur de la LNR du 2 janvier 2024 et par le Comité Directeur de la FFR du 9 janvier 2024.

Sur cette première saison du nouveau cycle de 4 ans, la FFR et la LNR se sont accordées pour trouver le meilleur équilibre entre les conditions de la performance de l'Equipe de France et celle des clubs de TOP 14, et assurer une rotation des joueurs internationaux sélectionnés permettant d'assurer à la fin de saison des temps de repos aux joueurs très sollicités.

Tournoi des 6 Nations 2024

L'Equipe de France disputera 5 matches dans le cadre du Tournoi 2024, dont un premier match contre l'Irlande un vendredi soir, et deux matches (contre l'Italie et le Pays de Galles) un dimanche (les deux autres matches se disputeront le samedi).

L'Avenant prend en compte cette programmation spécifique et permet, conformément au souhait du staff de l'Equipe de France, l'organisation d'un entraînement à haute intensité à 34 joueurs lors des 3 jeudi (plutôt que le mercredi) précédant les 3 matches concernés.

En début de semaine, la FFR sélectionnera 34 joueurs. Le mercredi soir, 28 joueurs seront conservés par le sélectionneur. Les 6 autres joueurs seront remis à la disposition de leur club et pourront participer au TOP 14 le weekend suivant.

Lors des semaines du 22 janvier (1^{ère} semaine de préparation), 19 février (semaine du match contre l'Italie programmé un dimanche), et 4 mars (semaine du match contre le Pays de Galles programmé un dimanche), 6 nouveaux joueurs rejoindront le groupe pour l'entraînement du jeudi. Ces joueurs seront issus des clubs de TOP 14 autres que les 4 clubs comptant le plus de joueurs dans le groupe des 34 joueurs ayant débuté la semaine avec l'Equipe de France, et ce à raison d'un joueur au maximum par club. Dans la mesure du possible, la FFR veillera à

organiser une rotation entre les joueurs sollicités pour les 3 jeudi de ces 3 semaines.

Durant les deux weekends sans match (4 et 6) de la période du Tournoi des 6 Nations, 19 joueurs, désignés par le sélectionneur, seront laissés au repos.

Ainsi, la base de la convention actuelle est confortée, et adaptée à la programmation particulière des matches de ce Tournoi 2024, tout en assurant une rotation des joueurs dans le groupe en permettant que les joueurs qui auront peu de temps de jeu avec le XV de France puissent être alignés en TOP 14.

Tournée d'été 2024

L'Equipe de France disputera 2 test-matches les 6 et 13 juillet 2024 contre l'Argentine. Cette Tournée concernera un groupe de 42 joueurs.

L'Avenant prend en compte deux facteurs dans cette année charnière : la mise au repos des joueurs les plus sollicités et la construction du groupe de l'Equipe de France sur le nouveau projet à 4 ans.

Ainsi, la Tournée ne concernera que des joueurs ayant été peu sollicités pendant le Tournoi des 6 Nations 2024 et/ou qui ne seront pas finalistes du TOP 14 2023/2024.

A partir du 17 juin, une première sélection de 28 joueurs sera annoncée. Elle sera complétée le 24 Juin, notamment par des joueurs issus des clubs ayant perdu en demi-finales du TOP 14 pour former le groupe de 42 Joueurs.

En complément des deux test-matches de l'Equipe de France prévus les 6 et 13 juillet, « France Développement » (2^{ème} équipe nationale, non comptabilisée comme une sélection nationale) pourra disputer le dimanche 22 juin un match contre les Barbarians Britanniques, ainsi qu'un match de milieu de semaine lors de la Tournée en Argentine contre une équipe restant à désigner.

Cet avenant couvre les échéances sportives de court terme de la saison 2023/2024.

Les échanges entre la FFR et la LNR se poursuivront lors du 1^{er} semestre 2024 en vue de convenir des aménagements de la Convention sur les 3 prochaines saisons dans l'objectif de la Coupe du Monde 2027 qui mobilisera toutes les composantes du rugby français, dans l'esprit d'unité et de collaboration étroite qui anime les relations entre toutes les parties prenantes du rugby français.

Jean-Marc LHERMET, Vice-Président de la Fédération Française de Rugby (FFR) en charge du haut niveau, du médical et des officiels de match :

« Nous sommes fiers de cet accord, qui représente le meilleur compromis et un équilibre soigneusement négocié entre les besoins des clubs et de l'équipe nationale. Cette collaboration entre la FFR et la LNR est cruciale pour le développement et la performance du rugby français. Nous nous engageons à maintenir ce partenariat dynamique et réactif pour répondre aux défis futurs et aux aspirations de notre sport. »

Emmanuel ESCHALIER, Directeur général de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) :

« Ce nouvel accord conclu entre la FFR et la LNR prolonge la dynamique de performance sportive et d'unité du rugby français. Dans cette saison post Coupe du Monde, il assure le meilleur équilibre possible entre l'Equipe de France et le TOP 14 et positionne les joueurs au centre des préoccupations en formalisant des temps de repos. »

CONTACTS PRESSE

Thibault Brugeron
Thibault.brugeron@lnr.fr
T : 07 85 66 90 92

Adrien Bastid
Adrien.bastid@ffr.fr
T : 06 37 33 95 80